

**COMMUNAUTE BANDJOU
DE LERE ET DE NDJAMENA**

COMMUNIQUE DE PRESSE

*« Ne te réjouis pas si ton ennemi tombe,
Et quand il trébuche, que ton cœur ne soit pas dans l'allégresse
De peur que l'Eternel ne le voie, que cela ne lui déplaise,
Et qu'il détourne de lui sa colère »*
Proverbes 24 : 17 -18.

C'est avec une grosse surprise que nous, membres de la communauté Bandjou et parents de Massamba Pabamé, avons appris le mercredi 14/12/2011 sur les ondes de Radio France Internationale qu'une plainte a été déposée contre Monsieur Saleh kebzabo et le Directeur de Publication de N'Djaména Bi-hebdo par Veuve Massamba Pabamé née Lahr Idi et ses enfants.

Cette plainte a trait aux évènements de Matta Léré qui ont largement défrayé la chronique, l'un des corollaires les plus macabres étant l'assassinat atroce de Monsieur Massamba Pabamé, chef du village de Matta traditionnellement administré par les Banjou, un clan de grande notoriété dans la culture Moundang. Aussi, comme plusieurs tchadiens épris de paix, nous sommes doublement choqués par ces événements. D'abord, parce qu'ils sont contraires à la valeur sacrée de la vie humaine consacrée par les textes fondamentaux de notre pays, mais aussi parce qu'un membre de notre clan, le regretté Massamba, a été cruellement mis à mort, et cela dans des circonstances inhabituelle chez les Moundang dont l'attachement à la paix et à la stabilité sociales est unanimement reconnu.

Aussi, pour rendre justice à la mémoire de notre frère Massamba, notre communauté a-t-elle déposé plainte contre ses assassins auprès de Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de 1^{ère} instance de Pala, S/C du juge de paix de Léré, plainte qui a été a été transmise à Pala le 08/11/2011 sous le N° 043/SPL/011.

Pendant que cette procédure était enclenchée, le Ministre des Affaires Foncières et du Domaine, M^e Jean Bernard Padaré a cru bien faire en faisant venir à N'Djaména l'une des deux veuves, en l'occurrence Mme Lahr Idi, et cela sans consultation préalable ni de l'héritier consacré par les traditions (Mr Bervourba Jean), ni d'aucun membre du clan Bandjou rien que pour information, comme l'aurait voulu le bon sens. Cette dérive culturelle n'est pas anodine car Mme Lahr Idi n'est pas la seule veuve, même si elle est la 1^{ère} épouse. A son arrivée à Ndjaména, Veuve Massamba a été gardée chez la fille ainée du Gong (plus connue sous son titre Naï), avec restriction de contact, ce que nous avons dénoncé plus tard comme étant une séquestration. En effet, la seule personne qui a eu l'opportunité de rencontrer Lahr Idi était Ignanoné Bouba Pafing, et cela après avoir arrangé un rendez-vous en l'absence de Naï. Nous avons signifié cet écart de comportement à Me Padaré au cours d'une rencontre que nous avons eue avec lui le vendredi 18 novembre 2011 dans son bureau, en présence de Monsieur Daniel Mahouli, Chef de la communauté Moundang résident à Ndjaména en lui rappelant :

- Que le séjour de la Veuve Massamba Pabamé, sans avis de la famille de son défunt époux s'apparente à un enlèvement que nous dénonçons
- Que M^e Jean Bernard Padaré n'étant pas Bandjou, il n'avait pas le droit de se mêler des affaires de notre clan

En réponse, il a voulu nous distraire en « défiant quiconque pourrait lui apporter la preuve de son implication dans le séjour à N'Djamena de Mme Lahr Idi », avant de se rétracter face aux preuves irréfutables brandies par nos envoyés, se résolvant ensuite à justifier son acte comme une simple assistance judiciaire à la veuve suite à ce qu'il a considéré comme une négligence de la part des

Bandjou pour n'avoir entrepris aucune action. Finalement, et prenant acte du message à lui transmis et de l'existence d'une plainte déjà déposée à Léré, il a promis renoncer à son initiative, s'en remettant à celle de la famille et promettant d'appuyer selon ses possibilités toute action judiciaire en cours ou à venir relatives à ces événements.

Satisfait de cette clarification des positions, nous nous sommes focalisés depuis lors sur la plainte déposée à Léré, en identifiant d'abord un cabinet d'avocat qui se chargerait du dossier et ensuite en lançant une quête auprès des membres de notre communauté de N'Djaména et de Léré pour soutenir l'action judiciaire entreprise.

C'est donc avec beaucoup de surprise que nous avons appris que Veuve Massamba Pabamé née Lahr Idi a porté plainte contre Monsieur Saleh Kebzabo et le Directeur de Publication de N'Djaména Bi-hebdo. Encore abasourdis de cette information et étonnés de n'avoir pas été mis au courant de la dite plainte, les représentants de notre clan ont convoqué une réunion le jeudi 15/12/2011 à Léré, au domicile de notre patriarche, Mr Manikassé Philippe, réunion à laquelle Veuve Massamba Pabamé née Lahr Idi a été invitée. Il ressort de son témoignage qu'elle était venue à N'Djaména sur invitation de Me Padaré qui a payé les frais de son voyage, l'a logé chez Naï, lui a présenté un avocat dont les services auraient été payés à 2000.000 frs CFA (témoignage confirmé par Sobkika, fils du défunt ayant accompagné sa mère), l'aider à poursuivre l'auteur déjà identifié du crime de son mari (à savoir l'ex Chef du village de Yanli), et obtenir un dédommagement qui lui permettrait de subvenir substantiellement à ses besoins et de celui de ses orphelins. C'est sur ces entrefaites qu'elle a signé la dite plainte sur la foi des déclarations qui venaient de lui être faites. Aucune mention du nom de Saleh Kebzabo, de N'Djaména Bi-Hebdo, ni de Internet dont elle ne connaît pas l'utilisation ne lui a été faite au cours de cette séance. Face au piège dans lequel elle semble avoir été prise, Veuve Massamba a souhaité se rétracter, d'où l'une des résolutions de la réunion de la faire accompagner à N'Djaména par une délégation comprenant Mr Bervourba Jean et 2 patriarches du clan Bandjou de Léré, Manikassé Philippe, 80 ans et Pafing Gonghimi, 77 ans. Elle a jugé utile qu'avant son voyage, elle aille faire ses au-revoir à la famille de Mata et ramener une gardienne pour ses enfants qui resteront à Léré. Elle s'y est donc rendue vendredi 16/12/2011, en compagnie de Ignanoné Bouba Pafing, effectuant un déplacement aller retour, afin de pouvoir voyager sur N'Djaména le lendemain.

A son retour, elle a rejoint le domicile du Chef de canton, Gontchomé, chez qui elle réside depuis l'assassinat de son mari. Elle voulait ramasser ses effets pour le voyage. Là, son téléphone sera récupéré et fermé, tout contact avec les membres de sa belle famille limité et pour couronner le tout, elle sera enlevée le samedi 17/12/2011 à 18h15 mn par des hommes en armes venus la chercher au palais du Gong. Pour ce forfait, la famille portera plainte pour enlèvement et séquestration.

Ce dénouement mafieux est particulièrement déplorable pour nous Bandjou et partant pour tout Moundang respectueux des valeurs de sa culture. En effet, quoique le palais du Gong soit un espace public, son accès est fortement réglementé. C'est en connaissance de cela que nous Bandjou, n'avons pas osé y entrer pour chercher la veuve de notre frère, en situation de quasi-séquestration. Par conséquent, l'entrée des forces de l'ordre dans ce sanctuaire, sans respect des us et coutumes, avec la complicité d'un natif de la région devrait être considérée par les Moundang comme une haute trahison. Les Moundang devraient tirer les conséquences d'un tel acte, aussi en appelons nous à la réflexion de tous les chefs de clans et de races. De leur ultime prise de position dépend le salut de notre culture, jadis modèle de stabilité et de paix, de fierté individuelle et collective, aujourd'hui exemple national de déliquescence sociale à cause de certaines personnes qui n'ont guère de respect pour un patrimoine collectif légué par plusieurs siècles d'une gouvernance stable et organisée mais que certaines veulent utiliser pour assouvir des désirs personnels en exploitant des différences (culturelles, régionales, claniques etc) qui devraient être considérées comme une richesse valorisée par la diversité.

Sans risque de nous tromper, nous pouvons affirmer que Me Padaré veut instrumentaliser les événements de Matta-Léré pour régler des comptes à ses adversaires et se faire une place dans l'arène politique. Nous dénonçons le fait que la mort de notre frère en soit l'instrument. Aussi, afin de garder sa cohésion, le clan Bandjou ne soutiendra jamais ce genre d'initiatives car nos rangs regorgent de militants de plusieurs formations politiques dont ceux du MPS et de l'UNDR, partis dont les 2 protagonistes politiques de la région sont issus. De ce fait, les affiliations politiques de nos membres n'ont en rien entamé notre solidarité, ni dans le bonheur, ni dans la détresse. Cet appel à la solidarité constitue notre leitmotiv et tous les membres de notre clan doivent rester vigilants car notre existence est séculaire et liée à celle du peuple Moundang, alors que celles de Kebzabo et de Padaré sont temporelles et éphémères. Pourront-ils en retenir la leçon afin de poser des actes qui les immortalisent pour la postérité ? Notre prétention n'est pas de répondre à leur place.

Pour finir, l'entrée au gouvernement de Me Padaré avait été accueillie comme une fierté collective par la communauté Moundang, notamment du Lac Léré. Ce sentiment n'est plus le même pour plusieurs, et nombreux sont les signes qui l'annoncent, pour qui sait les analyser. On en est aujourd'hui à se demander le mal que nous avons fait aux dieux pour nous punir d'un homme aussi vindicatif, qui n'assume pas sa parole, qui n'accepte pas le droit à la différence d'opinion, promet l'humiliation à ses amis au mépris de l'adage qui dit que le linge sale se lave en famille, adage sur lequel est fondée, non seulement la culture Moundang, mais la plupart des pratiques culturelles au Tchad. Les divergences de point de vue existent dans toutes les communautés du Tchad mais elles n'ont jamais cristallisé autant de haine comme celle qui oppose les leaders politiques du Lac Léré. Ailleurs, des cercles se forment pour discuter et faire la paix. Ce mot n'existe chez les Moundangs pour qui les différents se traitent dans l'arène publique, avec pour seul et unique objectif d'humilier.

Pour notre part, nous, Bandjou, nous poursuivront nos actions en justice, convaincus qu'à terme, Lahr Idi sera libre de ses mouvements afin de soutenir avec sa belle famille la procédure engagée selon les procédures, afin que les assassins de notre regretté frère Massamba soient démasqués et punis.

Fait à N'Djaména le 19 décembre 2011

Manikassé Philippe



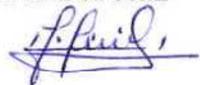
Représentant de communauté Bandjou de Léré

Pafing Gonghimi



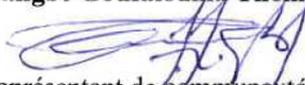
Membre de la communauté Bandjou de Léré

Bervourba Jean



Représentant de la famille

Tedangbé Goufalouma Thomas



Représentant de communauté
Mban-Bandjou de NDjaména